REPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018

---

27 conseillers étaient présents :
Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly (arrivé à 19h25) - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Pascal Valentin.

8 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :
Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean Claude Doche) - Laurent Desbrini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Aurély Maillet (pouvoir à Georges Bouty) - Damien Meignan (pouvoir à Daisy Brun) - Céline Pellicier (pouvoir à Lionel Pellicier) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Isabelle Gostoli De Lima) - Xavier Urbain (pouvoir à Michel Genettaz) - Sylvie Villars (pouvoir à Christian Duc).

5 conseillers étaient absents :
Injoud Ayeche - Véronique Barco - Anthony Destaing - Laetitia Rigonnet - Audrey Romao-Jacquier.

* * * * * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Daisy Brun est élue.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Convention bilatérale avec la SNCF pour l'ouverture et la fermeture de la gare d'Aime-la-Plagne

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Lucien Spigarelli), décide d'approuver la convention bilatérale avec la SNCF pour l'ouverture et la fermeture de la gare d'Aime-la-Plagne, les mardis, mercredis et jeudis en faisant appel à du personnel communal (police municipale) sur leurs horaires de travail, afin de permettre aux voyageurs d'avoir accès au hall de la gare et aux toilettes publiques, sans générer de coûts supplémentaires pour la collectivité.

2 – Locations appartements communaux à Montgirod : avenants aux baux conclus avec les locataires Henry, Servannin/Lethielleux, Ancel et Brierre

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les avenants aux baux conclus avec les locataires Henry, Servanin/Lethielleux, Ancel et Brierre.

3 – Renouvellement de la convention d'occupation d'un local laverie à Montalbert avec Mme Rachel Montmayeur

Lionel Pellicier ne participe pas à la présente délibération.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'avenant à la convention d'occupation d'un local à usage de laverie à titre précaire jusqu'au 30 novembre 2019, moyennant une redevance annuelle de 1 978,40 €, et ajoute que le titulaire de ladite convention sera désormais Mme Rachel Montmayeur.

4 – Renouvellement de la convention d'occupation d'un local conciergerie à Montalbert avec Mme Rachel Montmayeur

Lionel Pellicier ne participe pas à la présente délibération.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'avenant à la convention d'occupation de ce local à titre précaire jusqu'au 30 novembre 2019, moyennant une redevance mensuelle de 102,35 € et ajoute que le titulaire de ladite convention sera désormais Mme Rachel Montmayeur.

5 – Convention avec le SIGP pour mise à disposition des locaux affectés à la compétence tourisme

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention de renouvellement, conclue avec le SIGP, pour la mise à disposition gratuite des locaux affectés à la compétence tourisme soit le point info d'Aime 2000 et le bâtiment de l'Office de Tourisme vallée.

Finances

6 – Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2019

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 01/01/2019 :

- Territoire des communes déléguées d'Aime et de Montgirod :
Abonnement eau : 128.40 €
Abonnement assainissement : 93.26 €
Tarif de l'eau au m3 :
Tranche de 1 à 15000 m3 : 0.7580 €
Tranche de 15001m3 et plus : 0.4664 €
Tarif de l'assainissement au m3 : 1.1883 €

- Territoire de la commune déléguée de Granier : la convergence vers le prix cible d'Aime sera atteinte seulement au 1er janvier 2023.

Par conséquent, l'augmentation du prix pour l'usager de Granier est lissée jusqu'en 2023 et la contrepartie pour assurer l'équité entre les usagers de la commune nouvelle et l'équilibre des budgets annexes, est assurée par l'engagement pris de ne pas réaliser de travaux d'eau et d'assainissement sur Granier en 2019 et en 2020.

. Au 1er janvier 2019 :
Abonnement eau : 88,12 €
Abonnement assainissement : 43,52€
Tarif de l'eau au m3 : 0,7431 €
Tarif de l'assainissement au m3 : 1,0399€

. Au 1er janvier 2020 :
Abonnement eau : 98,19 €
Abonnement assainissement : 55,96€
Tarif de l'eau au m3 : 0,7468 €
Tarif de l'assainissement au m3 : 1,0770€

. Au 1er janvier 2021 :
Abonnement eau : 108,26 €
Abonnement assainissement : 68,39€
Tarif de l'eau au m3 : 0,7505 €
Tarif de l'assainissement au m3 : 1,1141€

. Au 1er janvier 2022 :
Abonnement eau : 118,33 €
Abonnement assainissement : 80,83€
Tarif de l'eau au m3 : 0,7543 €
Tarif de l'assainissement au m3 : 1,1512€

. Au 1er janvier 2023 :
Abonnement eau : 128,40 €
Abonnement assainissement : 93,26€
Tarif de l'eau au m3 : 0,7580 €
Tarif de l'assainissement au m3 : 1,1883€

Les prix indiqués sont hors taxes, la TVA sera appliquée en sus, et hors redevance de l'agence de l'eau.

7 – Navette de Montalbert : convention de participation avec les hébergeurs des villages du Revers

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la conclusion des conventions de participation financière avec les hébergeurs des villages du Revers, soit une cotisation annuelle forfaitaire de 20 €/lit et un accord conclu pour 5 années.

8 – Navette de Montalbert : renouvellement des conventions annuelles avec les centres de vacances du Jean Franco et de la Lauzière

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la conclusion, pour l'année 2019, des conventions annuelles de participation financière avec les centres Jean Franco et la Lauzière, soit une participation forfaitaire annuelle des hébergeurs de 20 €/lit, une participation forfaitaire annuelle de 2 000 € pour l'ESF et 3 000 € pour la SAP,

Ressources Humaines

9 – Décision modificative n°3 au budget principal

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Décision Modificative 3 au budget principal qui concerne des écritures d'ordres nécessaires à l'amortissement des immobilisations et des crédits supplémentaires de subventions d'investissement notifiées en cours d'année et qui s'équilibre à 23 395 € en section de fonctionnement et 301 211 € en section d'investissement.

10 – Décision modificative n°3 au budget assainissement

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Décision Modificative 3 au budget assainissement, qui prévoit des crédits supplémentaires en investissement uniquement, pour un montant de 6 155 € :
- Recettes :
Chap 13 : L'ajustement des crédits de subventions notifiées et versées.
- Dépenses :
Chap 21 : Crédits pour équilibrer la décision modificative. Pas de dépenses réelles affectées.

11 – Approbation de l'état des restes à réaliser des budgets 2018

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 du budget principal de la commune, pour un montant de 642 229,00 €.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 du budget eau de la commune, pour un montant de 364 565,00 €.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 du budget assainissement de la commune, pour un montant de 18 014,00 €.

II – Urbanisme, affaires foncières :

12 – Renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels proposé par le Centre de Gestion de la Savoie

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le renouvellement de la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

III – Travaux, affaires forestières :

13 – Demande d'autorisation de défrichement secteur Le Chaillet à Montalbert

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune déléguée d'Aime d'une surface de **8 800 m²** sur les parcelles cadastrales ci-dessous :

Parcelle appartenant à la Commune relevant du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m2
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	W 59	54 ha 36 a 69 ca	70
		Total	70

Parcelles appartenant à la Commune mais ne relevant pas du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m2
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 042	0 ha 02 a 25 ca	225
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 043	0 ha 01 a 43 ca	143
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 069	0 ha 04 a 85 ca	200
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 070	0 ha 06 a 30 ca	300
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 071	0 ha 06 a 87 ca	400
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 075	0 ha 02 a 05 ca	50
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 076	0 ha 03 a 55 ca	50
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 077	0 ha 01 a 20 ca	120
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 078	0 ha 00 a 30 ca	30
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 079	0 ha 02 a 45 ca	245
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 080	0 ha 05 a 40 ca	540
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 081	0 ha 00 a 80 ca	80
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G I 082	0 ha 02 a 15 ca	215

Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G 1 083	0 ha 02 a 40 ca	240
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G 1 084	0 ha 05 a 00 ca	200
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G 1 085	0 ha 04 a 90 ca	200
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	G 1 398	0 ha 06 a 91 ca	691
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	YA 460	4 ha 74 a 03 ca	900
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	YA 512	0 ha 76 a 62 ca	200
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	YA 514	1 ha 45 a 04 ca	2 700
Aime-la-Plagne (commune déléguée d'Aime)	Chemins communaux		1 001
		Total	8 730

Parcelle appartenant à des propriétaires privés : Néant

TOTAL GENERAL		8 800 m2

Le défrichement projeté ne concerne pas des milieux naturels remarquables pour leur intérêt écologique ou leur rareté et aura un impact limité sur le plan paysager en raison de la surface défrichée qui est limitée et en bordure de zones déjà déboisées par le passé et utilisées par une piste de ski (piste de ski de Pravendue), des résidences et le parking amont de la station de ski ; les impacts sur la faune et la flore restent limités.

Compte tenu des enjeux estimés sur la zone à défricher, le montant des mesures compensatoires sera celui du protocole en vigueur au moment de la prise de l'arrêté préfectoral. Les mesures compensatoires proposées à ce défrichement consisteront à réaliser des travaux sylvicoles non définis à ce jour sur la F.C. d'Aime-la-Plagne.
Ces mesures compensatoires seront financées par le demandeur du défrichement à hauteur du montant figurant dans l'arrêté de défrichement.

IV – Informations au Conseil municipal :

14 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :
- pas de décision sur la période concernée.

15 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, la Plagne Tourisme...

. Corine Maironi-Gonthier informe l'assemblée du démarrage des travaux de la résidence CGH / Atrium, à Plagne Montalbert, au printemps 2019.

Concernant le projet Pierre & Vacances à Plagne Aime 2000, Mme le Maire indique qu'aucun recours n'a été intenté dans les délais prescrits sur le Permis de Construire pour le lot A ; les travaux devraient donc débuter au printemps 2019.

Enfin, elle conclut en donnant la date des voeux de la municipalité : jeudi 17 janvier à 18h30, salle des fêtes d'Aime.

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 24/12/18

A retirer de l'affichage à compter du 26/02/19

Le Maire

COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE 73210 (SAVOIE)